

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 7 octobre 2019

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 1er, 2, 3 et 4 octobre 2019**

**2019 DDCT 133** Subvention (8 000 euros) à la Coordination Nationale des Associations pour le Droit à l'Avortement et à la Contraception, au titre des droits des femmes.

**Mme Hélène BIDARD, rapporteure.**

-----

**Le Conseil de Paris,**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L2511-14 ;

Vu le projet de délibération en date du 17 septembre 2019 par lequel Mme La Maire de Paris propose une subvention à l'association Coordination Nationale des Associations pour le Droit à l'Avortement et à la Contraception, au titre des droits des femmes ;

Sur le rapport présenté par Mme Hélène BIDARD, au nom de la 4<sup>e</sup> commission,

Délibère :

Article 1 : une subvention d'un montant de 8 000 euros est attribuée à la Coordination Nationale des Associations pour le Droit à l'Avortement et à la Contraception (CADAC) (20545) au titre de ses actions de veille, de développement des droits des femmes et de leur représentation dans les mouvements féministes et sociaux pour l'organisation du 8 mars 2020 (2019\_09357).

Article 2 : La dépense correspondante, s'élevant à 8 000 €, est imputée au chapitre 933, nature 65748, destination 3410001, au titre de l'Égalité femmes-hommes, du budget de fonctionnement 2019 de la Ville de Paris, sous réserve de financement.

**La Maire de Paris,**

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

**Anne HIDALGO**